

MAZARS

## **Electriciens sans Frontières**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# **Electriciens sans Frontières**

Siège social : 11 rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS  
Association Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 reconnue d'utilité publique  
N° SIREN : 394 528 897

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux membres l'Association Electriciens Sans Frontières,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Electriciens Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 juin 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 22 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur

**ELECTRICIENS  
SANS  
FRONTIERES**

Comptes Annuels  
Exercice clos le 31  
décembre 2019

les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 30 juillet 2020

Le Commissaire aux comptes

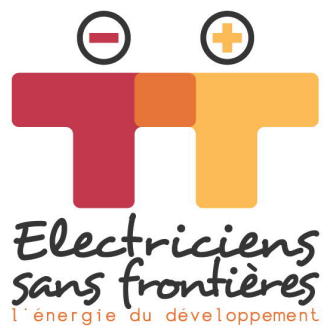
M A Z A R S

---



Robert Amoyal

---



# COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

11 rue de l'Amiral Hamelin - 75016 Paris  
Tél. : 33 1 84 21 10 40  
Email : [contact@electriciens-sans-frontieres.org](mailto:contact@electriciens-sans-frontieres.org)  
[www.electriciens-sans-frontieres.org](http://www.electriciens-sans-frontieres.org)  
Association Loi 1901 - SIREN n° 394 528 897 - Code APE 9499 Z





<u>SOMMAIRE</u>	
BILAN ACTIF .....	3
BILAN PASSIF .....	4
COMPTE DE RESULTAT .....	5
NOTE 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	6
1. Evènements significatifs de l'exercice.....	6
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	8
3. Changement d'estimation.....	8
4. Changement de méthode.....	8
5. Comparabilité des exercices .....	8
6. Immobilisations incorporelles .....	9
7. Immobilisations corporelles .....	9
8. Immobilisations financières.....	9
9. Créances et comptes rattachés.....	9
10. Valeurs mobilières de placement .....	9
11. Stocks .....	9
12. Disponibilités.....	10
13. Transactions en devises .....	10
14. Provisions pour risques et charges.....	10
15. Honoraires du Commissaire aux comptes.....	10
16. Fonds dédiés.....	11
17. Impôts .....	11
18. Compte Emploi des Ressources .....	11
19. Effectifs et personnel détaché .....	11
20. Contributions volontaires.....	12
21. Engagements hors Bilan.....	13
22. Rémunération des Dirigeants.....	14
a) Champ d'application .....	14
b) Rémunérations versées au titre de l'exercice .....	14
23. Evènements post-clôture.....	14
NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF.....	15
1. Actif immobilisé .....	15
a) Immobilisations brutes.....	15
b) Amortissements et dépréciations d'actif.....	15
c) Détail des immobilisations et amortissements.....	16
2. Détail des créances .....	16
3. Disponibilités.....	17
4. Etat des créances.....	17
5. Produits à recevoir par postes de Bilan.....	17
6. Charges constatées d'avance .....	18
NOTE 3. DETAIL DU PASSIF.....	19
1. Fonds dédiés.....	19
2. Provisions inscrites au Bilan.....	21
3. Etat des dettes.....	21
4. Charges à payer.....	21
NOTE 4. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT .....	22
1. Produits d'exploitation .....	22
a) Détail des autres produits .....	22
b) Détail des subventions .....	23
NOTE 5. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES.....	24
NOTE 6. EFFECTIF .....	24
NOTE 7. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES GLOBAL 2019 INTEGRANT TOUTES LES ACTIVITES D'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES .....	25

## BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 19			Exercice clos le 31 déc. 18
		Brut	Amort. et Dépréciat°	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Logiciels	98 841	96 321	2 520	5 202
	Immobilisations incorporelles en cours	0		0	3 780
	Immobilisations corporelles :				
	Installations Techniques, Matériels & Outillage	1 954	667	1 287	1 482
	Autres immobilisations corporelles	65 755	54 952	10 803	6 191
	Immobilisations en cours				
Immobilisations financières :					
Titres immobilisés					
Autres immobilisations financières	359		359	359	
	<b>TOTAL I</b>	<b>166 909</b>	<b>151 940</b>	<b>14 967</b>	<b>17 013</b>
ACTIF CIRCULANT	Stocks	19 149	8 580	10 569	15 182
	Avances & acomptes versés	2 100		2 100	0
	Créances				
	Autres créances	1 446 059		1 446 059	1 490 290
	Disponibilités et VMP	3 338 982		3 338 982	2 794 975
	<b>TOTAL II</b>	<b>4 806 290</b>	<b>8 580</b>	<b>4 797 710</b>	<b>4 300 447</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 309		7 309	6 084
	Ecart de conversion actif	0		0	0
	<b>TOTAL III</b>	<b>7 309</b>	<b>0</b>	<b>7 309</b>	<b>6 084</b>
	<b>TOTAL ACTIF (I+II+III)</b>	<b>4 980 508</b>	<b>160 520</b>	<b>4 819 987</b>	<b>4 323 544</b>

## BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 19	Exercice clos le le 31 déc. 18
FONDS PROPRES	Fonds associatif sans droit de reprise	48 178	70 811
	Réserves	890 000	840 000
	Report à nouveau	10 361	6 601
	Résultat de l'exercice	5 159	31 127
	TOTAL I	953 698	948 539
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques et charges	0	0
	TOTAL II	0	0
FONDS DEDIES	Fonds dédiés	3 568 172	3 198 426
	TOTAL III	3 568 172	3 198 426
DETTES	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers	0	0
	Emprunts & dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	109 744	100 688
	Autres dettes	188 374	68 282
	TOTAL IV	298 118	168 970
COMPTES DE REGULARISATIO N	Produits constatés d'avance	0	30
	Ecart de conversion passif	0	7 579
	TOTAL V	0	7 609
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		4 819 987	4 323 544

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 déc. 19	Exercice clos le 31 déc. 18
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		
Ventes marchandises, prestations de services	50 488	67 190
Subventions d'exploitation reçues	1 323 887	1 176 799
Autres produits	2 162 668	1 581 152
Reprises/provisions & transferts de charges	2 890	15 280
<b>TOTAL I</b>	<b>3 539 934</b>	<b>2 840 421</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		
Achats de marchandises	1 249	10 124
Variation de stocks	(3 967)	(1 694)
Autres achats non stockés	1 490 685	1 301 801
Services extérieurs et autres services extérieurs	929 258	895 371
Impôts, taxes et versements assimilés	24 374	15 388
Salaires et traitements	377 131	339 852
Charges sociales	133 889	147 718
Subventions accordées aux projets	190 098	11 467
Dotations aux amortissements et aux provisions	20 561	10 111
Autres charges	4 799	17 106
<b>Total II</b>	<b>3 168 077</b>	<b>2 747 244</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>371 857</b>	<b>93 177</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
Produits financiers	5 136	5 880
Reprises/provisions dépréciations immobilisations financières		
<b>TOTAL III</b>	<b>5 136</b>	<b>5 880</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts & charges assimilées		
Différences négatives de change		
<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat financier (III-IV)</b>	<b>5 136</b>	<b>5 880</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>376 993</b>	<b>99 057</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Produits exceptionnels		
Reprises/provisions dépréciations exceptionnels		
<b>TOTAL V</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Charges exceptionnelles	855	
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles		
<b>TOTAL VI</b>	<b>855</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>(855)</b>	<b>0</b>
<b>Impôt sur les bénéfices (VII)</b>	<b>1 233</b>	<b>1 411</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>3 545 070</b>	<b>2 846 301</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII)</b>	<b>3 170 165</b>	<b>2 748 655</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>374 905</b>	<b>97 646</b>
(+) Reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs - 789	2 543 320	1 780 648
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées - 689	2 913 065	1 847 168
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 159</b>	<b>31 127</b>

<b>Annexe du Compte de résultat (en euros)</b>		2019	2018
<b>PRODUITS :</b>			
870	Bénévolat	6 029 545	7 206 278
871	Prestations en nature	873 984	365 914
872	Dons en nature	729 676	697 507
<b>TOTAL</b>		<b>7 633 205</b>	<b>8 269 698</b>
<b>CHARGES :</b>			
861	Mise à disposition gratuite	729 676	697 507
862	Prestations en nature	873 984	365 914
864	Personnel bénévole	6 029 545	7 206 278
<b>TOTAL</b>		<b>7 633 205</b>	<b>8 269 698</b>

## NOTE 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 4.820 k€ et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 5.160 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Evènements significatifs de l'exercice

- a) Mars : renouvellement du partenariat avec EDF  
Une nouvelle convention triennale a été signée par le président directeur général du groupe EDF, Jean-Bernard Lévy, et par notre président Hervé Gouyet. Ce partenariat prévoit notamment des modalités de mécénat de compétences, pour que des bénévoles d'Electriciens sans frontières puissent partir en mission et s'investir dans les actions de notre association en partie durant leur temps de travail.
- b) Avril : intervention d'urgence au Mozambique  
Pour venir en aide aux populations touchées par le cyclone Idai, deux équipes d'urgence ont porté nos multiples interventions : installations de points lumineux à proximité des latrines et points d'eau, mise en place de générateurs pour alimenter des pompes et ainsi fournir de l'eau potable, distribution de lampes solaires individuelles pour renforcer la sécurité dans les camps, et enfin remise de 46 km de câbles à Electricidade de Moçambique pour la réhabilitation du réseau. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du partenariat signé fin 2017 avec le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et qui avait été activé une première fois à l'automne 2018 pour une intervention d'urgence en Indonésie.
- c) Mai : réalisation du projet « Lumière pour les Rohingyas », au Bangladesh  
Electriciens sans frontières a été sollicitée pour aider à l'amélioration des conditions sanitaires et sociales alarmantes des populations Rohingyas, réfugiées au Bangladesh suite à des persécutions en Birmanie. Dans le camp de Cox's Bazar, un des plus grands camps de réfugiés au monde, notre ONG a piloté un programme de formation théorique et pratique au photovoltaïque et à l'entrepreneuriat. Fin 2019, ce projet a été présenté au Forum mondial sur les réfugiés, organisé par l'agence des Nations Unies pour



les réfugiés (UNHCR) à Genève. Début 2020, ce projet a remporté le Prix Zayed pour le développement durable dans la catégorie « Énergie ».

- d) Avril-mai : missions conjointes du réseau international d'Electriciens sans frontières  
Dans le cadre d'une mission consistant à électrifier douze écoles et un centre de santé dans une région isolée de Bolivie, les bénévoles d'Electriciens sans frontières se sont rendus sur place avec leurs homologues d'Electricistas sin fronteras, organisation espagnole membre de notre réseau international (qui comprend également des entités allemande, suisse, italienne et nord-américaine). D'autres mobilisations de notre réseau international ont eu lieu en janvier et en décembre à travers des missions communes entre nos bénévoles et ceux de nos entités italiennes et allemandes, qui ont participé à l'électrification de villages isolés à Phongsaly au Laos.
- e) Septembre-octobre : finalisation de deux grands projets d'électrification d'écoles en Haïti  
Deux importants projets d'Electriciens sans frontières, consistant à électrifier des écoles isolées d'Haïti grâce à des installations solaires, ont été finalisés, dans un contexte sécuritaire difficile. Grâce aux financements apportés par la Banque mondiale d'une part, par l'AFD et différents partenaires de notre ONG d'autre part, nous sommes intervenus dans près de 500 écoles. Ces deux projets ont nécessité la mobilisation d'une quarantaine de bénévoles, issus de toutes nos délégations régionales.
- f) Octobre et décembre : partenariats avec le Médiateur national de l'énergie et la Commission de régulation de l'énergie  
En octobre, Electriciens sans frontières et le Médiateur national de l'énergie ont signé une convention de partenariat par laquelle ils s'engagent à mutualiser leurs prises de paroles pour sensibiliser le grand public aux actions menées par l'ONG. Le Médiateur national de l'énergie et Electriciens sans frontières contribuent tous deux à lutter contre la précarité énergétique respectivement en France et auprès des populations démunies des pays en développement. En décembre, c'était au tour de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) d'officialiser son partenariat avec Electriciens sans frontières. La CRE est une autorité administrative indépendante qui veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France. En s'engageant à nos côtés, la CRE offre à Electriciens sans frontières l'opportunité de faire résonner nos actions auprès de ses collaborateurs et de son réseau.
- g) Octobre-novembre : réalisation du projet « Villages, santé et développement durable » au Togo  
Les populations de la province du Haho, au Togo, souffrent d'un manque d'accès à l'eau et à l'assainissement. En partenariat avec de nombreux acteurs français et togolais, et en concertation étroite avec les pouvoirs publics locaux, nous menons un programme qui propose une solution standardisée, répliquable et adaptable pour fournir simultanément l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité pour répondre aux besoins ciblés de 9 villages, en particulier leurs dispensaires et leurs écoles. Le media Actu Environnement a consacré un reportage très complet sur ce projet, qui bénéficiera à plus de 84 000 personnes.
- h) Octobre : programme de préservation de l'environnement avec Helpsimus à Madagascar  
À Madagascar, l'association Helpsimus a sollicité Electriciens sans frontières pour électrifier deux écoles des villages Ambodigoavy et Sahofika, situées sur un territoire où vivent des lémuriens. L'objectif de cette association est de maintenir un équilibre entre les besoins des villageois et ceux des animaux. Ce projet permet aux écoliers des villages de Sahofika et Ambodigoavy d'étudier dans de meilleures conditions et a été l'occasion de mettre en place un programme de sensibilisation à la sauvegarde du grand Hapalémur et à la préservation de l'environnement pour les villageois et les élèves.
- i) Juin-octobre : appui à la congrégation des Filles de la Charité, à Madagascar  
Dans la région de Fort Dauphin, la congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul nous a sollicités pour un projet d'électrification et de réhabilitation électrique des bâtiments abritant ses activités sanitaires et éducatives. Quelques mois après avoir suivi notre formation à l'installation, la réparation et la maintenance de matériels électriques, la congrégation a pu réaliser en toute autonomie



l'alimentation en électricité d'un de leur bâtiment. Il s'agit d'un nouvel exemple du rôle indispensable de la transmission des compétences pour permettre l'autonomie des populations locales.

j) Décembre : participation à la COP 25, à Madrid

Comme annoncé en septembre lors de la « Climate Week » à New York, Electriciens sans frontières était invitée à participer à la COP 25 à Madrid, notamment pour y recevoir le Prix de l'ONU pour l'Action Climatique au titre des actions conduites en Dominique en 2018. Notre ONG a présenté plusieurs exemples de projets lors d'une demi-douzaine d'évènements, organisés soit par l'agence de l'ONU sur le changement climatique, soit par nous-mêmes, en particulier lors d'une table ronde réunissant certains de nos principaux partenaires (AFD, ADEME, EDF et Schneider Electric).

## 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'Association ont été établis et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014 et aux règlements n°99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, ANC n° 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 3. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 4. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 5. Comparabilité des exercices

Il n'y a pas eu de changement ou de modification dans la présentation des comptes.



## 6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées du site internet et de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.

## 7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| ▶ Matériel informatique | 3 ans |
| ▶ Mobilier de bureau    | 5 ans |

## 8. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

## 9. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 10. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).

## 11. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont essentiellement composés de matériels électriques

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.





## 12. Disponibilités

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses. Le traitement des VMP est indiqué dans le paragraphe 10.

Les avoirs en devises détenues en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisés au taux en vigueur au 31 décembre 2018.

## 13. Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « écart de conversion ».

## 14. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et les risques de reversement de subventions.

Le paragraphe 5 attire l'attention du lecteur sur la comparabilité des exercices concernant les provisions pour risques et charges.

## 15. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 23.000 euros HT (27.600 euros TTC) au titre l'année 2019.



## 16. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

Les engagements financiers de l'association sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

## 17. Impôts

L'association, ayant une gestion désintéressée, est exonérée des impôts commerciaux. Néanmoins, l'association s'acquitte d'un impôt sur les sociétés au titre de ses placements financiers.

## 18. Compte Emploi des Ressources

L'entrée en vigueur en 2009 du Règlement du Comité de la Réglementation n°2008-12 du 21 décembre 2008 a entraîné l'obligation d'établissement du compte emploi des ressources selon des règles de présentation définies comme suit :

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet de présenter le compte d'emploi de toutes les ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public,
- ▶ Il permet de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,
- ▶ Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

## 19. Effectifs et personnels détachés

En 2019, Electriciens Sans Frontières dispose d'un effectif salarié moyen de 9,4 personnes (hors personnel mis à disposition).

Par ailleurs, EDF met à disposition de l'association 2,2 personnes, plus le Président de l'association, détaché quatre jours par semaine et Schneider Electric a mis à disposition de l'association 0,8 personne en 2019.



## 20. Contributions volontaires

Electriciens Sans Frontières bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ bénévolat essentiellement,
- ▶ contributions en biens en nature,
- ▶ contributions en services (mise à disposition de locaux principalement).

### Valorisation du bénévolat :

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 3 242 jours de mission à 265 € par jour, soit 859 130 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 12 968 jours à 265 € par jour, soit 3 436 520 €.

Le temps bénévole de gouvernance est estimé, sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Energie Solidaire, Transat Jacques Vabre...). Le total s'élève à 6 543 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1 733 895 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2019 s'élève à 22 753 jours à 265 € par jour, soit 6 029 545 €.

### Valorisation des dons en nature et abandon de frais :

Don en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :	Montant du reçu fiscal	Estimation de la valeur marchande des dons en nature
Legrand don de matériel	55 847 €	631 089 €
Prismian don de matériel	28 861 €	
Lagazel (Chabanne SAS) don de matériel	45 717 €	
Schneider Electric don de matériel	20 961 €	
Abandon de frais	98 587 €	
<b>TOTAL:</b>	<b>249 972 €</b>	

### Valorisation des prestations en nature

Les moyens disponibles actuellement ne permettent pas une évaluation réaliste des contributions en nature au niveau des établissements à cause principalement :

- ▶ du nombre important de bénévoles
- ▶ de la difficulté de répertorier dans chaque établissement local les contributions gratuites en biens et services

Prestations en nature :

Prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :		Montant du reçu fiscal
EDF, Legrand, Schneider Electric, Enedis, Wavestone SA, Wavestone Advisors	Mécénat de compétences	566 341 €
Prysmian Ocean Race, Com2Poussin, Alexandra Lebon Photographe	Prestation de service	206 703 €
Legrand	Loyer et Charges annuelles	74 584 €
Legrand	Affranchissement	3 827 €
Legrand	Frais restauration Inter Entreprise	7 767 €
RTE	Loyer et Charges annuelles	14 762 €
<b>TOTAL:</b>		<b>873 984 €</b>

## 21. Engagements hors Bilan

Engagements donnés et reçus	
Engagements donnés :	Les engagements de retraite des salariés ne sont pas considérés comme significatifs.
Engagements reçus :	- Néant -



## 22. Rémunération des Dirigeants

### a) Champ d'application

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- ▶ le Président de l'Association,
- ▶ le Trésorier de l'Association,
- ▶ le Délégué Général.

### b) Rémunérations versées au titre de l'exercice

Le Président de l'association est mis à disposition trois jours par semaine par EDF et ne perçoit aucune rémunération de l'association au titre de sa fonction de président.

La fonction de Trésorier a été exercée bénévolement et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

Les rémunérations afférentes au Délégué Général font l'objet d'une convention de mécénat avec EDF. Le Délégué Général ne perçoit aucune rémunération de la part de l'association.

Aucun avantage en nature n'a été attribué par l'Association à ces personnes au cours de l'exercice.

## 23. Evènements post-clôture

Le 2 mars 2020, Electriciens sans frontières a instauré le télétravail tant pour l'équipe nationale que pour les équipes régionales et suspendu les missions en cours et à venir. Les réunions se font toutes en audio ou vision conférences. Les assemblées régionales, l'assemblée générale ont été décalées au mois de septembre. Le passage en télétravail devrait réduire légèrement les frais de fonctionnement notamment ceux liés aux déplacements. Les recrutements ont été maintenus et la masse salariale ne devrait pas évoluer significativement.

Si plusieurs appels à projets ont été décalés de quelques mois, ces retards ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les ressources prévues en 2020. A noter que deux gros financements ont été acquis début 2020 (prix Zayed et OCEF-Bénin). Par ailleurs, de nombreuses demandes de financement sont en instruction tant au niveau national que régional.

L'annulation des manifestations publiques auxquelles participent Electriciens sans frontières habituellement devrait limiter la visibilité de l'association jusqu'en septembre.

Les missions ayant été annulées (seuls 626 h.j ont été en mission au premier semestre 2020 contre 2673 h.j en 2019). Ainsi, les dépenses projets acceptés sont en forte diminution et reportées à l'automne. Ces retards pourraient entraîner un décalage en cascade de nombreux projets sur 2021 et rencontrer des difficultés de réalisation mais aussi de préparation de futurs projets. Des actions ont été initiées pour développer les possibilités d'interventions à distance.

Un plan d'intervention pour renforcer l'accès à l'électricité de structures de santé a été initié qui pourrait concerner une cinquantaine de structures dans dix pays d'Afrique, ce plan pourrait bénéficier à plus de 800 000 personnes pour un budget prévisionnel d'un peu moins d'un million d'euros.

## NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF

### 1. Actif immobilisé

#### a) Immobilisations brutes

Immobilisations brutes (en k€)	Comptes sociaux 2018	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Comptes sociaux 2019
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	95,1	3,8		98,8
-Immobilisations incorporelles en cours	3,8		3,8	0,0
Immobilisations corporelles :				
-Installations techniques, materiel	2,0			2,0
-Installations générales	10,2	4,1		14,3
-Matériel de bureau et informatiques	39,0	6,7	16,6	29,1
-Mobilier de bureau	23,4		1,1	22,3
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,4			0,4
<b>Total</b>	<b>173,8</b>	<b>14,6</b>	<b>21,5</b>	<b>166,9</b>

#### b) Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements (en k€)	Comptes sociaux 2018	Dotations	Reprises	Comptes sociaux 2019
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	89,9	6,4		96,3
-Avances et Acptes sur Immobilisations				0,0
Immobilisations corporelles :				
Installations techniques, materiel	0,4	0,2		0,7
-Installations générales	10,2	1,0		11,2
-Matériel de bureau et informatiques	33,9	4,1	16,6	21,4
-Mobilier de bureau	22,3	0,2	0,2	22,3
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,0			0,0
<b>Total</b>	<b>156,8</b>	<b>12,0</b>	<b>16,8</b>	<b>151,9</b>

### c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en k€)	2019		
	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Logiciels	98,8	(96,3)	2,5
-Avances et Acptes sur Immobilisations			0,0
Immobilisations corporelles :			
Installations techniques, materiel	2,0	(0,7)	1,3
-Installations générales	14,3	(11,2)	3,1
-Matériel de bureau et informatiques	29,1	(21,4)	7,7
-Mobilier de bureau	22,3	(22,3)	0,0
Immobilisations financières :			
- Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
<b>Total</b>	<b>166,9</b>	<b>(151,9)</b>	<b>15,0</b>

### 2. Détail des créances

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Autres Créances :</u>			
- Fournisseurs débiteurs	1 446,1		1 446,1
- Autres		0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>1 446,1</b>	<b>0,0</b>	<b>1 446,1</b>

Les autres créances concernent principalement des avances et acomptes sur les projets en cours pour 342,3 k€ ainsi que des ressources à recevoir pour 946,5 k€ dont principalement 169,6 k€ de la Banque Mondiale, 120 k€ de la société Enedis, 105 k€ de la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique, et 72 k€ de l'ADEME.

### 3. Disponibilités

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Disponibilités et VMP :</u>			
- Valeurs mobilières de placement	113,5		113,5
- Banques	3 216,6		3 216,6
- Caisses	8,8		8,8
<b>Total</b>	<b>3 339,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 339,0</b>

### 4. Etat des créances

Créances (en k€)	Montant brut	Échéances	
		à 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé :			
	Prêts		
Acomptes et avances versés sur immobilisations			
Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
Actif circulant :			
Acomptes et avances versés/commandes	0	0	
Autres créances et charges constatées d'avance	1 453,4	1 453,4	
<b>Total</b>	<b>1 453,7</b>	<b>1 453,4</b>	<b>0,4</b>

### 5. Produits à recevoir par postes de Bilan

Rubriques et postes (en k€)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2,3
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>2,3</b>



## 6. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en k€)	Montant
Charges constatées d'avance	7,3
<b>TOTAL</b>	<b>7,3</b>

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## NOTE 3. DETAIL DU PASSIF

### 1. Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent notamment les sommes correspondant aux projets validés par la commission des projets de l'association et dont le financement est assuré par les subventions des partenaires, subventions affectées à des missions sociales conformément à la convention signée avec ceux-ci.

Répartition des fonds dédiés (en euros)	Pays	N° de projet	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Transfert	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CAFE LUMIERE	MADAGASCAR	2013-000751-001-MG	0	383 296	403 659		20 363
Les dix départements du pays	HAITI	2014-00845-001-HT-R	0	170 365	178 183		7 818
Sisam	BURKINA FASO	2016-001124-001-BF	75 201	224 672	192 762		43 290
Suivi et pérennisation des projets	FRANCE	2016-001162-001-FR	183 394	37 216	40 000	10 835	197 014
35 Ecoles	HAITI	2017-001192-001-HT	46 247	104 945	94 679		35 981
Saint Martin Post IR	FRANCE	2017-001287-001-FR	68 403	22 374	50 000		96 029
LOUIS-JOSEPH-DOGUE Joël	Haiti	2017-001237-001-HT	157 715	212 530	103 469		48 654
Cox's Bazar Lumière	BANGLADESH	2018-001299-001-BD	78 479	87 119	42 000		33 360
St Joseph pilote Health	DOMINIQUE	2018-001316-001-DM	15 729	18 745	15 000	-10 835	1 150
Renforcement de la résilience du Service Public	DOMINIQUE	2018-001329-001-DM	0	3 369	164 318		160 950
Alim photovoltaïque de deux centres de santé	DOMINIQUE	2019-001473-001-DM	0	0	60 000		60 000
Ambohmandroso	MADAGASCAR	2019-001404-001-MG	0	0	42 000		42 000
Beira	MOZAMBIQUE	2019-001421-001-MZ	0	0	14 929		14 929
Quartier d'Orléans	SAINT MARTIN	2019-001475-001-MF	0	0	49 966		49 966
Café Lumière Benin	BENIN	2015-001035-003-BJ-R	56 798	72 727	20 000		4 071
Lé louma et Mali	Guinée	2016-001145-003-GN	88 814	57 716	10 128		41 226
Sapaga	BURKINA FASO	2015-000968-002-BF-R	21 163	877	1 600		21 886
SAPAGA	BURKINA FASO	2019-001466-002-BF	0	0	21 160		21 160
Gyaldar / Municipalié de Panchophkari Thanga	NEPAL	2019-001439-002-NP	0	0	0	43 369	43 369
Tibiri	NIGER	2007-000068-008-NE-R	80 252	2 821	40 000		117 432
Minkwala	GABON	2015-000960-008-GA-R	46 953	14 481	3 750		36 222
Fort Dauphin 2	MADAGASCAR	2018-001300-008-MG-R	5 480	38 646	123 300		90 134
Village de Tokpli	TOGO	2017-001257-008-TG	0	0	44 844		44 844
Farafangana	MADAGASCAR	2018-001388-008-MG	0	0	9 856		9 856
Isbuma et Aten	CONGO	2016-001113-012-CD	12 113	49 724	44 428		6 818
Rakaye / Yarcé	BURKINA FASO	2016-001155-012-BF-R	84 754	69 001	19 919		35 673
Tanghin-Wobdo	BURKINA FASO	2018-001347-012-BF	0	0	44 279		44 279
Béréba	BURKINA FASSO	2017-001198-019-BF	30 000	0	77 807	9 660	117 467
CSB	MADAGASCAR	2011-000700-007-MG-R	3 951	0	20 050		24 001
Almarina	MADAGASCAR	2017-001261-007-MG	20 798	0	0		20 798
ZAGNANADO	BENIN	2011-000698-015-BJ-R	34 357	154	0		34 203
Fegui	MALI	2015-001025-015-ML-R	52 646	45 382	0		7 264
Duduza	AFRIQUE DU SUD	2016-001136-015-ZA	27 452	15 912	8 002		19 542
Wari Maro	BENIN	2017-001196-015-BJ-R	40 253	21 150	-1 000		18 103
Kambaco	GUINEE	2017-001210-015-GN	11 958	0	71 493		83 451
Helpsimus	MADAGASCAR	2017-001243-015-MG	15 000	43 012	43 496		15 484
N'grouli, Bawelessi	TOGO	2016-001102-015-TG	0	0	44 157		44 157
Kpele TUTU	TOGO	2012-000646-009-TG-R	44 975	0	16 000		60 975
Phongsaly II	LAOS	2013-000683-009-LA-R	218 488	170 288	171 357		119 556
Bolson San lui Gr	BOLIVIE	2016-001105-009-BO-R	60 456	40 822	15 414		35 048
Baringo	KENYA	2018-001340-009-KE	10 443	0	26 050		36 493
Iubumbashi	CONGO	2018-001332-009-CD	0	0	21 380		21 380
Ishwi	RDC	2014-000843-017-CD-R	25 305	0	40 524		65 829
Zongbèga	BURKINA FASO	2016-001048-017-BF-R	20 943	20 943	0		0
Diofor	SENEGAL	2017-001267-017-SN-E	14 769	6 234	995		9 530
Dhye	NEPAL	2011-000712-010-NP-R	30 519	51	17 577		48 045
Mural, Taping, Salyan	NEPAL	2016-001135-010-NP-R	23 560	0	0		23 560
WEROU	BURKINA FASO	2017-00-1207-011-BF	0	0	31 405		31 405
Gulmu GPS 2018	BURKINA FASO	2018-001371-011-BF	0	0	17 303		17 303
Dschang	CAMEROUN	2013-000754-016-CM-R	78 705	55 882	58 000		80 823
Tabarre	HAITI	2016-001150-016-HT	30 408	0	30 000		60 408
Guélor	SENEGAL	2017-001211-016-SN-R	11 945	25	25 000		36 920
Dschang	CAMEROUN	2018-001342-016-CM	0	0	23 370		23 370
Notsé	TOGO	2014-000915-014-TG-R	141 573	168 972	75 180		47 781
NGANZA	RDC	2016-001029-014-CD-R	23 357	918	0		22 440
Bonou	BENIN	2016-001075-014-BJ-R	33 122	0	28 945		62 067
Port Salut	HAITI	2017-001209-014-HT	10 150	0	25 000		35 150
Sarodrano	MADAGASCAR	2018-001304-014-MG	20 846	51	0		20 795
AN' ALA PAOMA	MADAGASCAR	2013-000744-018-MG	46 051	0	0		46 051
Carpo	BURKINA FASSE	2017-001204-018-BF-R	36 724	82	18 318		54 959
Dindresso	BURKINA FASSE	2017-001205-018-BF-R	50 484	62	0		50 422
Avedze	TOGO	2017-001229-018-TG	18 953	25 407	35 000		28 546
Ile d'ÉLOUBALINE	SENEGAL	2017-001289-018-SN	0	0	21 987		21 987
<b>Total projets marquants</b>			<b>2 209 688</b>	<b>2 185 971</b>	<b>2 697 039</b>	<b>53 029</b>	<b>2 773 785</b>
<b>Total Autres fonds</b>			<b>988 738</b>	<b>357 349</b>	<b>216 026</b>	<b>-53 029</b>	<b>794 387</b>
<b>Total Fonds dédiés</b>			<b>3 198 426</b>	<b>2 543 320</b>	<b>2 913 065</b>	<b>0</b>	<b>3 568 172</b>



Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager.

## 2. Provisions inscrites au Bilan

Néant

## 3. Etat des dettes

Etat des dettes (en k€)	Montants bruts	Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	0,0	0,0		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	109,7	109,7		
Autres dettes	188,4	188,4		
Produits constatés d'avance	0,0	0,0		
<b>Total</b>	<b>298,1</b>	<b>298,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## 4. Charges à payer

Charges à payer (en k€)	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs factures non parvenues	74,1
Dettes fiscales & sociales	42,8
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>116,9</b>

## NOTE 4. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

### 1. Produits d'exploitation

#### a) Détail des autres produits

Détail des Produits d'exploitation (en k€)	Détail Autres Produits 2019	Exercice clos le 31 déc. 19	Exercice clos le 31 déc. 18
Ventes marchandises, prestations de services		50,5	67,2
Subventions d'exploitation reçues		1 323,9	1 176,8
Autres produits :		2 162,7	1 581,2
- Dons entreprises :			
Dons ENEDIS	123,0		
Dons RTE	70,0		
Dons Legrand	113,8		
Dons Screelec	35,7		
Dons Direct Energie	15,0		
Dons NEOEN	42,0		
Dons Efluid	5,0		
Dons Sider	10,0		
Dons EDF	4,9		
Autres dons Entreprises	160,3		
- Dons Fondations Associations :			
Fondation de France	199,0		
Fondation EDF	312,0		
Fondation Schneider	55,7		
Fondation Alstom	21,1		
Bouygues Terre Plurielle	0		
Fondation Nexans	41,5		
Fille de la Charité	202,3		
Union Française de l'Electricité	40,0		
Fondation Anber	50,0		
Autres dons Fondations Association	232,1		
- Autres fonds privés :			
ECOSYSTEM (anciennement Recylum)	129,8		
CCAS	71,6		
Autres fonds privés non détaillés	30,8		
- Autres Produits Générosité du Public	163,2		
- Cotisations	33,8		
Reprises/provisions & transferts de charges		2,9	15,3
		3 539,9	2 840,4

## b) Détail des subventions

Détail des Subventions (en k€)	Détail des Subventions 2019	Exercice clos le 31 déc. 19
Subventions Etat et Union Européenne		959,3
AFD	448,3	
CACEM	269,5	
Banque Mondiale	169,6	
ADEME	72,0	
Subventions Région		41,1
Conseil Régional Ile de France	16,2	
Conseil Régional Pays de la Loire	10,0	
Conseil Régional Nlle Aquitaine	6,0	
Conseil Régional Centre Val de Loire	5,0	
Autres non détaillées	3,9	
Subventions Département		21,7
Conseil Départemental Val de Marne	5,0	
Conseil Départemental du Finistère	4,8	
Autres non détaillées	11,9	
Subventions Commune et Intercommunalité		99,1
Nantes Métropole	58,0	
Ville de Paris	20,0	
Grand Lyon	14,2	
Quimper Bretagne Occidentale	2,3	
Autres non détaillées	4,5	
Subventions Intercom. (Syndicat Mixte)		202,8
Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor	29,8	
Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France	15,0	
Syndicat Morbihan énergies	19,1	
Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron	10,0	
Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte d'Or	10,0	
Syndicat d'Energie du Doubs	10,0	
Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire	10,0	
Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute -Saône	10,0	
Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre	10,0	
Syndicat mixte d'Energies du Jura	10,0	
Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne	10,0	
Fonds Eau Métropole Lyon	5,7	
Autres syndicats non détaillées	53,2	
		1 323,9

## NOTE 5. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres (en k€)	Comptes sociaux 2018	Affectat° du résultat 2018	Résultat 2019	Comptes sociaux 2019
Fonds associatif sans droit de reprise	17,3			17,3
Valeur du Patrimoine intégré - Fusion	53,6	(22,6)		30,9
Réserves	840,0	50,0		890,0
Report à nouveau	6,6	3,7		10,3
Résultat de l'exercice 2018	31,1	(31,1)		0,0
Résultat de l'exercice 2019			5,2	5,2
<b>Total</b>	<b>948,5</b>	<b>(0,1)</b>	<b>5,2</b>	<b>953,6</b>

## NOTE 6. EFFECTIF

Effectif moyen en 2019	CADRES	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYES
Personnel sous contrat à durée indéterminée	7,8		0,0
Personnel sous contrat à durée déterminée	1,6		
Personnel intérimaire			
Personnel mis à disposition de l'association hors Président de l'association	3,0		
<b>TOTAL</b>	<b>12,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

**NOTE 7. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES GLOBAL 2019 INTEGRANT TOUTES LES ACTIVITES D'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES**

<b>Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2019</b>					
<b>EMPLOIS</b>	<b>Emplois de 2019 = compte de résultat (1)</b>	<b>Affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public sur 2019 (3)</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Ressources collectées sur 2019 = compte de résultat (2)</b>	<b>Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (4)</b>
			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE</b>		0
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>2 783 931</b>	<b>144 243</b>	<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>163 190</b>	<b>163 190</b>
1.1. Réalisées en France	0	0	1.1. Dons et legs collectés	163 190	163 190
1.2. Réalisées à l'étranger	2 783 931	144 243	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	(0)
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>150 598</b>	<b>7 803</b>	<b>2- AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>1 950 147</b>	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>215 075</b>	<b>11 144</b>	<b>3- SUBVENTION &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>1 323 887</b>	
			<b>4- AUTRES PRODUITS</b>	<b>107 845</b>	
<b>I-TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 149 604</b>		<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 545 070</b>	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>20 561</b>		<b>II- REPRISES DES PROVISIONS</b>	<b>0</b>	
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>2 913 065</b>		<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>2 543 320</b>	
			<b>IV- VARIATIONS DES FONDS DEDIES AFFECTES</b>		
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 159</b>		<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V- TOTAL GENERAL</b>	<b>6 088 389</b>	<b>163 190</b>	<b>VI- TOTAL GENERAL</b>	<b>6 088 389</b>	<b>163 190</b>
<b>V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		0			
<b>VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		0			
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées</b>		<b>163 190</b>	<b>VI- Total des emplois financés par les ressources collectées</b>		<b>163 190</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>0</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	6 883 967		Bénévolat	6 029 545	
Frais de recherche de fonds	404 004		Prestations en nature	873 984	
Frais de fonctionnement et autres charges	345 234		Dons en nature et Abandons de frais	729 676	
<b>Total</b>	<b>7 633 205</b>		<b>Total</b>	<b>7 633 205</b>	





## Notes annexes au Compte Emploi Ressource :

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du Compte Emploi Ressource. Le Compte d'Emploi des Ressources recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

- Modalités d'affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont affectés aux différentes missions au prorata des dépenses.

- Modalité de passage des comptes annuels au compte emploi ressource :

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Cependant, les frais de structure (charge, équipements, consommables) sont principalement ventilés à 70% sur les missions sociales et 30% sur les frais de fonctionnement.

### a) Affectation des charges de personne et de personnel détaché

L'affectation des charges de personnel est ventilée pour les salariés à 70% sur les missions sociales, 20% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

Les valorisations du délégué général et de la gouvernance sont affectées à 80% sur les missions sociales, 10% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

### b) Evaluation du bénévolat

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 3 242 jours de mission à 265 € par jour, soit 859 130 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 12 968 jours à 265 € par jour, soit 3 436 520 €.

Le temps bénévole de gouvernance est estimé, sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Energie Solidaire, Transat Jacques Vabre...). Le total s'élève à 6 543 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1 733 895 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2019 s'élève à 22 753 jours à 265 € par jour, soit 6 029 545 €.

### c) Affectation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont affectées de la manière suivante :

- Bénévolat : 100% à la mission sociale sauf la partie hors missions qui se répartit en 80% en mission sociale, 10 % en frais de recherche de dons et 10 % en frais de fonctionnement ;
- Prestations en nature : suivant la nature même des prestations ;
- Dons en nature et abandons de frais : 100 % en mission sociale.